Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

	et 108 du traite (Texte presentant de l'interet pour l'EEE)
Numéro de l'aide	SA.57601 (2020/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 bld Raspail 75675 Paris Cedex 14 www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Fonds d"indemnisation pour l"interruption ou l"abandon des tournages d"oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles liés à l"épidémie de Covid-19
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Code du cinéma et règlement général des aides financières (RGA)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	04.06.2020 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 50 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-

Objectifs	Intensité maximale de	Suppléments pour
•	l'aide en % ou	PME en %
	montant maximal de	
	l'aide en devise	
	nationale	
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000020908868